



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 2 Décembre 2019

DCS n° 2019-40

Date de convocation :
22 novembre 2019

Délégués en exercice : 48

Titulaires : 21
Suppléants : 4
Absents non remplacés : 23

Quorum : 25

Votants : 25

L'an deux mille dix-neuf, le deux décembre, à seize heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. CASTELLI - M. ROCCI M. GROSJEAN - Mme D'INGRANDO - Mme ANCEY - M. COSTA - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. MANETTI - M. MALEN - Mme DELAFONTAINE - M. BEL - M. BELLEVILLE - M. ULLMANN - M. FENOUIL - Mme CRESPO - Mme GASPA - M. GROS - M. TERRISSE - M. GARCIA - M. GRAU - Mme ESPENON - M. LEAUNE - M. DELFORGE - M. SAURA

ETAIENT EXCUSES :

Mme HELLE - M. HÉBRARD - M. BOLEA - M. ROCHE - M. SANDEVOIR - M. AVRIL - M. BOMPARD - M. PASERO - Mme LAFAURE - Mme DAMAS - M. CROZET - M. GABRIEL - Mme GOURLOT

ETAIENT ABSENTS :

M. GUIN - M. DOUCENDE - M. PONCE - M. CHARLUT - M. PAGET - M. BISCARRAT - M. MUS - M. PERRAND - Mme WINKELMANN - M. DRIEY

Secrétaire de séance : Monsieur Michel TERRISSE

OBJET : Appel anticipé partiel des cotisations - Exercice 2020

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon sollicite chaque année, depuis 2013, le versement anticipé d'une partie des cotisations des EPCI en début d'année dans l'attente du vote de son Budget Primitif, ces cotisations étant sa seule source de recettes.

Le Budget Primitif 2020 du Syndicat n'a pas encore été soumis au vote de l'Assemblée Délibérante, les participations des collectivités membres n'ont donc pas encore pu être demandées.

Aussi, le Président propose de demander, par anticipation au vote du BP 2020, le versement d'un ¼ des cotisations 2019, au prorata de la cotisation versée par chaque collectivité.

Cotisations 2019 versées :

CA Grand Avignon :	361 752,57 €
CC Les Sorgues du Comtat :	90 123,84 €
CC du Pays réuni d'Orange :	83 867,07 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	35 695,98 €
	<hr/>
	571 439,46 €

Appel anticipé des cotisations 2020 :

CA Grand Avignon :	90 438,14 €
CC Les Sorgues du Comtat :	22 530,96 €
CC du Pays réuni d'Orange :	20 966,77 €
CC Aygues Ouvèze en Provence :	8 924,00 €
	<hr/>
	142 859,87 €



Le Bureau Syndical, réuni le 22 Novembre 2019, a émis un avis favorable.

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,
Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'appel anticipé d' ¼ des cotisations 2019 versées pour l'année 2020,
- **FIXE** l'appel anticipé des cotisations 2020 à un montant total de 142 859,87 € réparti comme suit :
 - o CA Grand Avignon : 90 438,14 €
 - o CC Les Sorgues du Comtat : 22 530,96 €
 - o CC du Pays réuni d'Orange : 20 966,77 €
 - o CC Aygues Ouvèze en Provence : 8 924,00 €

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 25
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait conforme
Le Président
Christian RANDOULET

